

Du côté des salariés : à la recherche de l'idéologie perdue*

par Marcel BOLLE DE BAL,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.
Maître de recherches à l'Institut de Sociologie.

★

Guy Spitaels a montré que les indépendants belges, à la recherche d'une conscience collective et d'un modèle de référence pour leurs jeunes organisations, se tournent vers les salariés, groupe dominant dans ce cas particulier de société industrialisée qu'est la Belgique.

Mais du côté de ces salariés, que se passe-t-il ?

Est-il vrai, comme cela est affirmé et contesté avec une égale ferveur, que la classe ouvrière « s'embourgeoise », qu'elle perd sa conscience de classe ?

Est-il vrai, comme on l'entend dire un peu partout, que l'ère des idéologies triomphantes est révolue, que nous vivons le temps, chanté par les uns, pleuré par les autres, de « la fin des idéologies » ?

Et surtout, dans quelle mesure la réalité sociale belge confirme-t-elle ou infirme-t-elle les constatations faites à ce propos en d'autres pays ?

D'UNE ANALYSE EN TERMES DE CONSCIENCE DE CLASSE ...

Depuis quelques années, les dissertations sur l'évolution et l'avenir de la classe ouvrière connaissent en effet une vogue nouvelle, nourrie des contradictions vécues et des échecs subis par le mouvement ouvrier.

Ces discussions, souvent passionnées et orientées, sont axées autour de ce qu'il est coutume d'appeler, d'un terme assez peu propice à l'analyse scientifique féconde, « l'embourgeoisement » de la classe ouvrière.

Il n'entre pas dans notre propos de rouvrir ici cette polémique usée, bien que toujours renais-
sante, ni d'examiner, ce qui ne serait toutefois pas sans intérêt, le rôle de « prédiction créatrice » des diverses théories avancées à ce sujet.

Si nous évoquons ici ce débat, c'est dans une double intention : d'une part, souligner que la controverse de « l'embourgeoisement » de la classe ouvrière ne fait que refléter à un autre niveau celle de la « fin des idéologies » ; d'autre part, avancer l'idée que ce problème de l'« embourgeoisement » est un problème d'organisation plus que d'individus, de mouvement ouvrier plus que d'attitudes ouvrières ou de conscience de classe.

En ce qui concerne le premier point, une rapide lecture de l'abondante littérature consacrée à ce thème de réflexion révèle l'existence d'un accord assez général sur la persistance, dans la société actuelle, d'au moins deux dimensions de la conscience de classe chez les ouvriers : la conscience de condition (1) née du sentiment de dépendance, de subordination, d'aliénation (2), et la conscience syndicale, conscience de la nécessité d'une action collective pour remédier à cette situation (3).

* Exposé fait au Ve Congrès des Sociologues de Langue française, Québec, septembre-octobre 1964.

(1) Cf. Jacques DELCOURT et Gérard LAMARQUE, « Un faux dilemme: embourgeoisement ou prolétarianisation de la classe ouvrière », in *La pensée catholique*, Bruxelles, 1963, pp. 13-19.

(2) Cf. Andrée ANDRIEUX et Jean LIGNON, *L'ouvrier d'aujourd'hui*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1960, 214 p. Ces auteurs insistent sur la persistance du particularisme ouvrier, lié à une situation sociale de travail caractérisée essentiellement par la dépendance.

(3) Cf. Alain TOURAINE, « Contribution à la sociologie du mouvement ouvrier. Le syndicalisme de contrôle », in *Cahiers Internationaux de sociologie*, n° XXVIII, p. 74.

En revanche, une troisième dimension paraît, aux yeux de nombreux observateurs, en voie de disparition : la conscience révolutionnaire, la conscience du rôle historique de la classe ouvrière comme agent de transformation sociale et base de la société future (4) ou, en d'autres termes, la conscience idéologique (5).

En général, qui affirme l'« embourgeoisement » de la classe ouvrière se réfère concrètement à cette diminution de la conscience révolutionnaire, à l'apathie et à l'« embourgeoisement » des ouvriers, à leur apolitisme subitement découvert et mesuré.

En Belgique, un sondage d'opinions mené parmi une population ouvrière à majorité socialiste a fourni à ces thèses jusque-là purement littéraires le douteux appui de données quantitatives faussement scientifiques (6) : malgré sa faible validité statistique, cette étude a connu un retentissement considérable, dû à la fois à la qualité de l'éditeur (le mouvement socialiste lui-même), à une publicité voulue à des fins politiques (7), à la garantie d'objectivité assurée par des données quantitatives simples et à son contenu (l'image d'une classe ouvrière fort éloignée des représentations généralement admises en de nombreux milieux). L'idéologie socialiste, d'après les résultats enregistrés, n'obtenait guère d'échos même parmi les travailleurs affiliés aux organisations se réclamant d'une telle idéologie, les ouvriers exprimaient des conceptions plus proches de celles du mouvement ouvrier chrétien, lequel ne conteste pas, ainsi qu'on le sait, les structures économiques existantes, du moins en leur principe.

Abstraction faite des insuffisances méthodologiques propres à cette étude (8), les constatations faites ne nous paraissent guère probantes pour des raisons plus profondes et plus générales.

... A UNE ANALYSE EN TERMES DE MOUVEMENT OUVRIER

En effet, tout sociologue quelque peu averti sait qu'un fossé sépare les opinions ouvrières des comportements ouvriers, les attitudes et comportements « à froid », en temps de paix sociale, des attitudes et comportement « à chaud », en temps de lutte sociale (9); il sait aussi que la conscience révo-

lutionnaire est une réalité psychologique latente, qu'elle se crée par la formation idéologique ou l'expérience de l'action sociale collective, qu'elle est donc liée aux conceptions et aux comportements des dirigeants syndicaux, « leaders » d'opinion et d'action s'il en est.

Dans cette perspective, on peut avancer l'idée, aisée à étayer (10), que l'« embourgeoisement » dont on disserte (ou du moins dont on devrait dissenter) n'est point tant celui des ouvriers ou de la classe ouvrière que celui des dirigeants ouvriers et du mouvement ouvrier. Ou, en d'autres termes, que le problème en cause est moins celui d'une évolution de la classe ouvrière vers une mentalité « bourgeoise » ou un mode de vie « bourgeois », que celui de l'intégration du mouvement ouvrier dans les structures de l'économie capitaliste « bourgeoise ».

Dès lors, il y a intérêt, semble-t-il, à poser le problème de l'évolution de la classe ouvrière, moins

(4) Cf. Andrée ANDRIEUX et Jean LIGNON, *op. cit.* : « L'histoire de l'ouvrier est plutôt, non celle d'une intégration, mais celle de la transformation d'un homme qui avait conçu une solution au problème de son existence, en un homme qui n'en conçoit plus aucune » (p. 193).

« L'ouvrier typique du temps présent est un homme sans but ni collectif, ni individuel » (p. 142). — « Le travail a perdu pour l'ouvrier la signification sociale qui lui appartenait dans l'élite ouvrière il y a cinquante ans. C'est là l'essentiel du changement qui s'est produit dans l'attitude vis-à-vis du travail » (p. 67).

Ces idées sont couramment défendues aujourd'hui. Mais sur quelles informations objectives se fondent-elles? Il y a cinquante ans la mode n'était pas aux enquêtes sociologiques, ni aux sondages d'opinions... Trop souvent les comparaisons historiques de ce genre sont hâtives, faussées par la tendance naturelle à idéaliser le passé ou par le choix de bases de référence atypiques (une période de forte tension sociale: grèves générales, immédiat après-guerre, etc.).

(5) Sans doute pourrait-on utilement introduire ici une nuance supplémentaire: en fait les travailleurs ou tout au moins les militants de base, perçoivent assez exactement les principes et vices de fonctionnement de l'économie capitaliste, mais non une possibilité d'alternative. Leur conscience idéologique n'est donc pas nulle, elle est seulement plus développée dans le champ de la contestation des structures existantes que dans celui de la conception de nouvelles structures.

(6) Cf. Jacques COENEN, *Opinions politiques en milieu ouvrier*, Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, 1961, 17 p.

(7) Une analyse en termes de « prédiction créatrice » ouvrirait ici un vaste champ de réflexions...

(8) Ces insuffisances, dues aux conditions d'enquête, ont été loyalement soulignées par l'auteur et l'éditeur, mais vite ignorées par le grand public.

(9) La grande grève belge de l'hiver 1960-1961 a été riche en exemples de telles contradictions: une analyse sociologique sérieuse devrait pouvoir intégrer ces deux aspects d'une même réalité. Cf. Marcel BOLLE DE BAL, « Les sociologues, la conscience de classe et la grande grève belge de l'hiver 1960-1961 », in *Revue de l'Institut de sociologie*, 1961, no 3, pp. 541-579.

(10) *Idem*, pp. 567-569.

en termes de conscience de classe qu'en termes de situation et d'orientation du mouvement ouvrier, moins en termes de psychosociologie qu'en termes de science politique.

C'est ce qu'a fait Alain Touraine, lorsque dans une précédente communication à l'Association des sociologues de langue française (11) et dans un article des *Cahiers Internationaux de sociologie* (12), il a décrit ce qu'il appelle « le syndicalisme de contrôle », branche syndicale du mouvement ouvrier qui a accès au pouvoir sans posséder celui-ci.

Or, et nous retrouvons ici notre préoccupation de départ, la caractéristique essentielle de ce type de syndicalisme, selon Touraine, est son « apolitisme », c'est-à-dire le fait qu'il n'est plus porteur d'une conception d'ensemble de la société idéale, qu'il a donc perdu son idéologie.

Mais quelle est la valeur de ce modèle ? Permet-il de rendre compte de la réalité sociologique du mouvement ouvrier en Belgique ? Pour le savoir, soumettons-le à l'épreuve de cette réalité, voyons si les organisations de travailleurs belges rentrent dans le cadre de ce modèle ; partons, par la même occasion, à la recherche de cette idéologie que l'on dit perdue...

Peut-être ceci nous permettra-t-il de renforcer le modèle en l'enrichissant des nuances appropriées et d'apporter de la sorte, en fonction de la réalité belge, quelques éléments susceptibles d'aider à l'élaboration d'une théorie des classes sociales dans la société industrielle.

D'UN MODELE THEORIQUE : LE SYNDICALISME DE CONTROLE ...

Pour Touraine, le mouvement ouvrier possède une double nature : organisation de classe, de défense des intérêts d'un groupe social d'une part, élément du système de décision de la société globale d'autre part. Ce qui fait le pont entre ces deux éléments, ce qui distingue le mouvement ouvrier des autres organisations professionnelles, c'est sa visée sur le pouvoir, son intention, sa volonté de conquérir le pouvoir pour transformer la société.

Ces éléments fournissent à Touraine le principe

de départ pour son analyse du mouvement ouvrier : la situation de celui-ci par rapport au pouvoir, le point atteint dans sa conquête du pouvoir.

Dans cette perspective, Touraine distingue trois situations : l'exclusion du pouvoir (cas des débuts de l'industrialisation), la possession du pouvoir (cas des pays de l'Est ou d'Israël), l'accès au pouvoir (cas des pays industrialisés d'Occident).

A chacune de ces situations correspond un type de syndicalisme (13) : le syndicalisme d'opposition, le syndicalisme d'intégration, le syndicalisme de contrôle.

Le syndicalisme de contrôle, le seul qui retiendra ici notre attention, est donc la branche syndicale du mouvement ouvrier qui accède au pouvoir sans le posséder. Il tient à la fois du contre-pouvoir et de l'antipouvoir : du contre-pouvoir parce qu'il entend contrôler ou orienter certaines décisions d'un pouvoir économique dont il se veut séparé ; de l'antipouvoir, parce qu'il recherche le « contrôle » de certaines situations ou décisions, un pouvoir direct sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

Dans cette situation, les contradictions s'accroissent au sein du mouvement ouvrier, les sources de tension et de conflit s'accroissent, la double nature de ce mouvement se manifeste clairement.

Quatre traits spécifiques caractériseraient le syndicalisme de contrôle : la politisation apolitique, la conscience syndicale, la professionnalisation, la participation conflictuelle dans l'entreprise.

Politisé, il l'est par nécessité, parce que, selon Touraine, il opte pour les actions à moyen terme (réformes de structures) de préférence aux actions à court terme (revendications sociales immédiates) et à long terme (projet de transformation sociale totale), parce qu'il prend conscience des implications politiques de la revendication, de la nécessité d'agir sur la politique. Politisé, il est cependant

(11) Alain TOURAINE, « Situations ouvrières et type de démocratie économique », in *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1961, 1-2, pp. 23-34.

(12) *Id.*, « Le syndicalisme de contrôle », article cité.

(13) Le syndicalisme n'est, selon Touraine, qu'une des trois branches du mouvement ouvrier : les deux autres, la branche politique et la « révolte ouvrière », demeureront faute de temps et de place hors de notre propos, bien qu'ils pourraient également faire l'objet d'intéressantes analyses.

apolitique, en ce sens qu'il n'est plus porteur d'une conception d'ensemble de la société, d'une idéologie générale, d'un système global d'interprétation et de transformation de la situation sociale.

A partir du moment où il devient ainsi apolitique, ne tombe-t-il pas dans la catégorie des groupes de pression, n'est-il pas un simple groupe de pression parmi tant d'autres ? Non, car le groupe de pression, selon l'acception courante, veut agir sur le pouvoir, il ne recherche pas le pouvoir pour le pouvoir, il ne veut pas modifier la société en fonction d'une vue globale de l'homme (14). Or le syndicalisme ouvrier, en principe, ne se contente pas de faire pression sur le pouvoir, il veut conquérir le pouvoir, car il considère qu'une transformation des bases sociales de celui-ci est une étape indispensable pour la réalisation de ses objectifs ultimes. Les syndicats en général sont des groupes de pression, mais aussi quelque chose en plus : un mouvement social. Mais il est évidemment des exceptions à cette règle, des syndicats que n'anime aucune idéologie explicite, qui ne contestent pas les structures actuelles du pouvoir, qui ne se préoccupent que de revendications professionnelles : ce « syndicalisme de marché » constitue, aux yeux de Touraine, « une dégradation pathologique de la forme syndicale du mouvement ouvrier » (15).

Politisé et apolitique, le syndicalisme de contrôle s'appuie, il ne faut point s'en étonner, sur une forte conscience syndicale plus que sur une véritable conscience de classe : celle-ci, née d'une situation de classe, ne conduit pas nécessairement à une action de classe, celle-là n'implique pas nécessairement une conscience de classe. Alors que les querelles idéologiques s'apaisent, que la conscience de classe s'estompe, la conscience syndicale, elle, se répand : Guy Spitaels a montré que celle-ci atteint d'autres milieux sociaux, peu soucieux pourtant d'idéologie et de transformation de la société.

Apolitique, le syndicalisme de contrôle oriente tout naturellement son action vers le contrôle des conditions d'emploi de la main-d'œuvre, vers la réglementation des rémunérations, des horaires, de la sécurité : on assiste ainsi à une « professionnalisation » du mouvement (le travail ouvrier cesse d'être un emploi pour devenir une profession plus ou moins réglementée avec la participation

des organisations professionnelles qualifiées, organisations dotées d'un certain pouvoir disciplinaire sur leurs membres).

Enfin, dernier trait caractéristique du syndicalisme de contrôle : la participation conflictuelle dans l'entreprise, participation au niveau des relations industrielles, par opposition à la participation idyllique, utopie des partisans des relations humaines.

Ce schéma à première vue cohérent et séduisant résiste-t-il à l'épreuve des faits ? C'est ce que nous allons tenter de voir en le confrontant à la réalité des organisations professionnelles de travailleurs en Belgique.

... A UNE REALITE CONCRETE : LE MOUVEMENT OUVRIER BELGE

La Belgique, pays capitaliste fortement industrialisé, constitue en principe un lieu privilégié pour le développement d'un syndicalisme de contrôle conforme au modèle général décrit par Alain Touraine.

En est-il bien ainsi ? Dans quelle mesure la réalité renforce-t-elle la théorie, et dans quelle mesure oblige-t-elle à nuancer celle-ci ?

Cette confrontation du modèle et de la réalité va attirer notre attention sur deux points : les variantes du type général, et les caractéristiques de ce type général.

Un type général et ses variantes.

Pour comprendre et définir sociologiquement les organisations syndicales belges, il convient de distinguer leur situation par rapport au pouvoir (le type général) et leurs orientations à l'égard de ce pouvoir (les variantes du type général).

Organisations syndicales et accès au pouvoir. — Le mouvement ouvrier dispose en Belgique d'un accès au pouvoir quasi permanent, bien que de

(14) Cf. Jean MEYNAUD, « Contribution à l'analyse des groupes de pression », in *Res Publica*, 1962, n° 2, pp. 162-163.

(15) Alain TOURAINE, art. cité, p. 69.

degré variable (16) : il est, de par la structure de la vie politique belge, toujours représenté au gouvernement, le plus souvent partiellement. Mais il ne possède pas le pouvoir, car il ne gouverne jamais seul : la Belgique est dirigée par un parti de coalition (le PSC, Parti social-chrétien, point de rencontre de différentes classes sociales réunies par l'appartenance religieuse) ou par une coalition de partis (soit le PSC avec le PSB, Parti socialiste belge, héritier de l'ancien POB, Parti ouvrier belge ; soit le PSB avec le PLP, Parti de la liberté et du progrès, anciennement Parti libéral, expression politique des classes moyennes et de la bourgeoisie non catholique ; soit enfin le PSB avec le PLP).

Ainsi sont réunies les conditions théoriques pour que la branche syndicale du mouvement ouvrier se définisse comme un syndicalisme de contrôle type.

Et, de fait, plusieurs indices donnent à penser qu'il en est bien ainsi.

Il n'y a guère, Guy Spitaels en a relevé quelques-uns : les accords dits « de programmation sociale » de 1960 (accords prévoyant une « programmation » des avantages sociaux pour une période de trois ans en contrepartie d'une clause de paix sociale au niveau interprofessionnel), la revendication de la réservation d'avantages aux seuls ouvriers syndiqués, la participation des organisations syndicales à la mise sur pied d'un embryon de programmation économique, l'avance de la CSC (Confédération des syndicats chrétiens) tant en Flandre qu'en Wallonie (17).

Par-delà leur apparence conforme au modèle théorique, ces indices ne sont que partiellement convaincants.

Ils supposent en effet — le dernier tout particulièrement — que le syndicalisme chrétien belge (18) constitue l'exemple type du syndicat de contrôle, réformiste et empirique.

Or, cette interprétation paraît contestable : certains indices permettent de penser qu'elle ne correspond pas à la pensée de Touraine, pour autant que l'on puisse en saisir la portée exacte.

Elle nous incite en tout cas à pénétrer plus profondément dans la réalité du mouvement ouvrier belge, à confronter séparément les différentes organisations syndicales au modèle théorique.

Au sein du type général défini par la situation du mouvement ouvrier en face du pouvoir, nous découvrirons certaines variantes, différenciées en fonction de leur visée sur ce pouvoir.

Organisations syndicales et visée sur le pouvoir. — A l'intention des lecteurs non familiarisés avec la vie sociale belge, il convient de situer rapidement les principales organisations syndicales qui rassemblent ou veulent rassembler les travailleurs belges.

Jusqu'il y a peu, la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique), socialiste, constituait de loin l'organisation la plus puissante : elle recrute ses membres en ordre principal dans les vieilles régions industrielles, au sein de l'« ancienne » classe ouvrière, dans l'industrie lourde (sidérurgie, mines, cimenteries, verreries, textiles). Elle est majoritaire en Wallonie (19).

Depuis quelques années, la CSC (Confédération des Syndicats chrétiens) a rattrapé et même dépassé sa rivale socialiste : son emprise est forte dans les nouvelles régions industrielles, dans la classe ouvrière non traditionnelle, dans les industries légères. Elle est majoritaire en Flandre.

Il existe également une organisation libérale, la CGSLB (Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique), dont l'importance est relativement minime.

Ces divisions du mouvement syndical belge empêchent de considérer celui-ci comme un tout homogène relevant de la catégorie générale « syn-

(16) On peut considérer cet accès au pouvoir comme plutôt élevé : l'hypothèse a été émise que, dans notre société, l'impulsion vient non pas de l'appareil politique (gouvernement, parlement et partis), mais de ce que Hegel appelait la « société civile », c'est-à-dire, en gros, la société économique, la société du travail et de la technique. — Cf. Jean LADRIÈRE, « Contribution à une étude des groupes de pression en Belgique », in *Res Publica*, 1962, n° 2, p. 190. Mais ce fort accès au pouvoir n'est-il point tempéré en Belgique, à la fois par la relative faiblesse du pouvoir central, faiblesse liée à la multiplicité des sources de ce pouvoir, et par la pluralité des groupes et institutions, résultant du clivage culturel et idéologique propre à la société belge ?

(17) Guy SPITAELS, « Les ambiguïtés du syndicalisme de contrôle », *Socialisme*, n° 38, juillet 1963, pp. 423 et 424.

(18) L'esprit du syndicalisme chrétien belge est fort différent du mouvement similaire français. Pour caractériser cette différence d'une façon schématique, on pourrait dire qu'il est plus confessionnel, plus lié à l'Eglise (elle-même très différente de l'Eglise française) et plus « pragmatique » dans son programme de réformes.

(19) Mais la majorité de ses membres, et son secrétaire général, sont flamands.

dicalisme de contrôle ». En revanche, si nous essayons de situer chacune de ces organisations par rapport au modèle proposé par Touraine, notre vision se nuance utilement.

Ainsi, si toutes ces organisations apparaissent bien comme « apolitiques » au sens défini plus haut, elles se différencient l'une de l'autre par leur degré d'« apolitisme », ou, si l'on préfère, par l'intensité avec laquelle elles contestent les structures économiques du pays (20). Un rangement par ordre décroissant d'« apolitisme » se présenterait comme suit : CGSLB, CSC, FGTB.

Les syndicats libéraux sont aisés à classer : ils acceptent l'économie de marché ainsi que la propriété privée des moyens de production. Leur objectif est la défense des intérêts matériels de leurs membres : ils constituent donc un simple groupe de pression, un exemple typique de « syndicalisme de marché ».

Le cas des syndicats chrétiens est déjà plus complexe. Comme les libéraux ils acceptent du moins en principe l'économie de marché et la propriété privée des moyens de production. Toutefois leur programme est plus élaboré, leurs revendications débordent la défense des intérêts matériels pour toucher aux réformes des structures. Fait révélateur, parmi ces réformes l'on trouve en bonne place la co-gestion : or celle-ci est, selon Touraine, fondamentalement contradictoire avec l'idée de participation conflictuelle, trait caractéristique du syndicalisme de contrôle. Dans ces conditions les syndicats chrétiens belges ne paraissent point rentrer dans le modèle général du syndicalisme de contrôle, à moins d'étendre le sens qu'a voulu lui donner Touraine.

Finalement, seuls les syndicats socialistes présentent à première vue les conditions requises pour que le modèle leur soit applicable : eux seuls affirment vouloir une transformation profonde du régime économique, eux seuls déclarent vouloir conquérir le pouvoir à cette fin. Et pourtant ici aussi la réalité demande, pour être fidèlement traduite, une analyse plus nuancée.

Il convient en effet de distinguer la direction majoritaire de la FGTB, à prédominance flamande et fortement intégrée au système de décision politique, d'une part, et l'aile gauche wallonne, plus radicale, animée d'une volonté relativement con-

stante de demeurer plus à l'écart de ce système, d'autre part.

La FGTB en 1956 et le PSB en 1959 ont adopté, sous la pression de leur aile wallonne, un programme de réformes de structures à moyen terme : planification, nationalisation des industries clés, contrôle des holdings, service national de santé. A l'origine le sens profond de ces réformes était une modification du rapport des forces, une redistribution du pouvoir au sein de la société globale. L'objectivité scientifique force à reconnaître que, en ce qui concerne la direction majoritaire de la FGTB, ce programme constitue plus un alibi qu'une bible (21), que la transformation des structures et du pouvoir est un problème rarement posé dans l'action quotidienne (22). Est-on encore en droit, dans ces conditions, de parler de syndicalisme de contrôle à propos de la FGTB, si l'on entend par là que ce « contrôle » suppose une visée sur le pouvoir ?

Une telle visée paraît en revanche animer l'aile wallonne de la FGTB, et sa plus récente expression institutionnelle, le MPW (Mouvement populaire wallon), créé en 1961 sous l'impulsion du dirigeant syndicaliste liégeois André Renard.

En théorie le MPW n'est pas une organisation

(20) L'un des signes de l'« apaisement idéologique », selon Jean Meynaud, est la transformation dans un sens réformiste des partis socialistes. Cf. Jean MEYNAUD, *Le destin des idéologies*. Etudes de science politique, Lausanne, 1961, pp. 27-31. — Pour Daniel Bell, considérer le syndicalisme en tant que mouvement social, c'est lui donner, à la suite des intellectuels, un contenu « idéologique », en faire l'élément d'un mouvement historique « qui défie l'ordre établi ». Cf. Daniel BELL, *The end of Ideology*, Free Press, Glencoe, Illinois, 1960, p. 208.

(21) Ce divorce entre l'idéologie et la pratique du mouvement ouvrier belge ne lui est évidemment pas propre. De semblables constatations ont été faites en de nombreux pays. Il a été plus d'une fois noté qu'il est bien difficile à un parti démocratique d'abandonner un de ses principes de base, de renoncer à son « mythe fondamental ». Cf., notamment R. CROSSMANN, « On political neurosis ». *Encounter*, 3, mai 1954, p. 67, cité par S. LIPSET, *L'homme et la politique*, Editions du Seuil, Paris, 1963, p. 436. Dans cette perspective, comme le souligne Jean Meynaud, l'idéologie aurait pour fonction, plus ou moins consciente, de permettre de « sauver la face ». Cf. Jean MEYNAUD, *Le destin des idéologies*, Etudes de science politique, n° 4. Lausanne, 1961, p. 24.

(22) La Charte de Quaregnon, adoptée en 1894, et réadoptée en 1945, demeure toujours la déclaration de principe du PSB. Axée autour de l'appropriation collective des moyens de production, elle diffère donc fondamentalement du programme adopté en 1959 à Bad Godesberg par le PSD allemand. Malgré ces apparentes divergences doctrinales, l'action réelle des partis socialistes allemand et belge (ou du moins des majorités qui les contrôlent) s'inspire et témoigne d'un semblable pragmatisme.

syndicale, mais un groupe de pression : lui-même se définit ainsi, entend être le rassemblement de toutes les énergies wallonnes et affirme qu'il se sabordera lorsque son objectif — la réalisation du fédéralisme en Belgique — aura été atteint.

En réalité le MPW apparaît à plus d'un égard, par son origine, par ses dirigeants, par ses adhérents, comme une organisation à tendances syndicales et socialistes.

Par son origine : en novembre 1960, André Renard, secrétaire général adjoint de la FGTB réunissait les permanents des régionales wallonnes de la FGTB, plaidait devant eux la nécessité de sauver l'économie wallonne menacée (23), de profiter de la situation pour faire une trouée socialiste en Wallonie (24), de coordonner les actions régionales, de structurer l'action commune en mettant sur pied un organisme de défense des intérêts économiques et sociaux en Wallonie (25); ces idées qui étaient « dans l'air » ont été catalysées par la grande grève qui a paralysé l'économie de la Wallonie pendant plus d'un mois, en plein cœur de l'hiver 1960-1961 — ce conflit, long et dur, a aiguisé chez les travailleurs wallons la conscience de classe, la conscience de leur unité et surtout de leur singularité par rapport au monde ouvrier flamand (26) — et le MPW en est sorti, expression institutionnelle des revendications fédéralistes mises en avant au cours du conflit.

Par ses dirigeants : le premier comité du MPW se composait uniquement de militants syndicaux occupant des postes de responsabilité au sein des régionales wallonnes de la FGTB (27).

Par ses adhérents : l'ampleur du mouvement repose sur un certain nombre d'affiliations collectives (28), celles de différentes fédérations syndicales socialistes.

Organisation wallonne à tendances syndicales et socialistes, le MPW axe son action autour de deux thèmes : le fédéralisme et les réformes de structures.

Cette double orientation part des considérations suivantes : le mouvement ouvrier socialiste, majoritaire en Wallonie, mais minoritaire en Belgique, n'a dans ces conditions qu'un faible accès au pouvoir au niveau de la société globale « Belgique » alors que, dans le cadre d'autres structures politiques — un état fédéral, par exemple —, il pour-

rait avoir un fort accès au pouvoir, voire posséder celui-ci, au niveau de la société globale « Wallonie ».

Ce diagnostic fait par le MPW nous fournit deux indications précieuses : d'une part, il établit la nécessité de préciser la société globale au niveau de laquelle le mouvement ouvrier définit sa visée sur le pouvoir (29); d'autre part, il montre que le MPW, en tant qu'émanation du mouvement ouvrier belge, peut être analysé en termes de « syndicalisme de contrôle ».

Dans cette perspective, il répond assez exactement à la description que donne Alain Touraine d'un cas particulier et complexe de ce type de syndicalisme :

« ... celui de pays industriels où l'accès au pouvoir de la classe ouvrière est anormalement faible et qui, de plus, sont en état de crise ou de stagnation économique. Les trois situations du syndicalisme se trouvent ainsi combinées : la volonté de contrôle qu'implique un développement économique relativement avancé et la croissance de la classe ouvrière se combine à l'orientation plus révolutionnaire du syndicalisme d'opposition et le

(23) Cette économie était traditionnellement centrée sur l'exploitation des bassins charbonniers; mais le prix de revient du charbon wallon devenu trop élevé joint à la concurrence d'autres sources d'énergie ont entraîné, sous la pression de la Haute Autorité de la CECA, la fermeture accélérée de nombreux charbonnages jusque-là soutenus par des subventions gouvernementales.

(24) Minoritaire en Belgique, la branche politique du mouvement ouvrier socialiste peut espérer obtenir la majorité absolue en Wallonie, avec l'appoint des électeurs communistes.

(25) Guy SPITAELS, *L'année sociale 1961*. Edit. de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1962, p. 104.

(26) A part quelques exceptions telles que Gand et Anvers, les débrayages furent beaucoup moins généralisés et plus courts en Flandre. Les régionales flamandes de la F.G.T.B. furent dès le début opposées au principe et à l'extension de la grève. La C.S.C. (à forte majorité flamande), sur le soutien de laquelle les socialistes comptaient pour emporter la victoire en quelques jours, s'est définitivement dérobée peu après une intervention de l'archevêque (flamand) primat de Belgique (la religion catholique est plus solidement implantée en Flandre qu'en Wallonie). — Pour un exposé historique détaillé de cette grève cf. Valmy FEAUX, *Cinq semaines de lutte sociale*, Edit. Institut de Sociologie, Bruxelles, 1963, 255 p.

(27) Guy SPITAELS, *op. cit.*, p. 103.

(28) Celles-ci représentaient environ 100.000 membres au 18 novembre 1961. Cf. Guy SPITAELS, *op. cit.*, p. 106.

(29) Le mouvement ouvrier wallon ne peut se comprendre en termes de syndicalisme de contrôle si l'on ne fait intervenir la distinction et la dialectique entre deux niveaux d'analyse : la société globale « Belgique » et la société globale « Wallonie ».

mouvement syndical cherche à être directement associé au pouvoir, afin de réaliser l'indispensable croissance économique. Cette fusion de trois éléments distincts crée un syndicalisme politisé et révolutionnaire, animateur d'un mouvement de transformation totale et souvent violente de la société, qui trouve généralement son expression dans le parti communiste. Dans les pays industriels, celui-ci se développe lorsqu'il existe un décalage important entre les virtualités de la situation économique et sociale et les conditions politiques. Ce décalage est fréquemment important dans les cas d'industrialisation rapide et de retard des institutions sociales et politiques sur le niveau de développement économique ; il est plus important encore lorsque le système économique est en crise : dans cette situation en effet, le retard de l'accès au pouvoir est aggravé par l'absence de confiance dans les possibilités de développement du système économique » (30).

Faible accès au pouvoir au sein de la société belge, et par conséquent au sein de la société wallonne dans sa structure actuelle, stagnation et même régression économique relative de la Wallonie, ces deux éléments sous-tendent les ambiguïtés et les contradictions du mouvement ouvrier wallon : d'une part, il tend à rejeter un syndicalisme de contrôle dont les inconvénients (l'« intégration » dans les structures capitalistes et la « compromission » subséquente) paraissent dépasser les avantages (le partage des fruits — minimales en l'occurrence — du progrès technique et économique), d'autre part, il ne peut se soustraire à une évolution générale qui de gré ou de force le pousse vers un tel type de syndicalisme ; d'une part, il vise une transformation radicale des structures politiques de la société, ce qui le rapproche du syndicalisme révolutionnaire, d'autre part, il adopte un programme à moyen terme de réformes de structures économiques, ce qui le rapproche du syndicalisme de contrôle (31).

Pour notre propos, retenons que le modèle auquel nous nous référons correspond à une certaine réalité, et qu'il possède dès lors une indéniable valeur explicative, compte tenu des précisions déjà apportées.

Toutefois, d'autres facteurs interviennent encore qui obligent à nuancer le modèle, à en limiter l'application.

En effet, le MPW n'est pas également répandu au sein des divers bassins industriels dont se compose la Wallonie : fortement implanté à Liège et dans le Centre, il l'est par contre beaucoup moins à Charleroi et dans le Borinage. Ces différences régionales s'expliquent par des questions de personnes ou des traditions locales qui contrecarrent le développement de tendances plus générales telles que celles dont le modèle essaye de rendre compte.

D'autre part, la relative stagnation économique de la Wallonie ne suffit pas à expliquer le radicalisme du syndicalisme socialiste wallon : ce radicalisme est antérieur aux fermetures de charbonnages, symbole de dépérissement de la région (32). Il a été avancé que des facteurs historiques et culturels (le caractère « latin » du syndicalisme wallon) joue sans doute un rôle déterminant en l'occurrence (33). On peut aussi y voir l'influence de facteurs individuels : la personnalité d'André Renard ne peut être ignorée par qui veut comprendre le syndicalisme liégeois et wallon (34).

La prise en considération de ces divers facteurs enrichit le modèle plus qu'elle ne le détruit. Ces nuances utiles ne portent pas atteinte à la valeur des tendances fondamentales mises à jour par Touraine, tendances qui constituaient l'objet principal de sa recherche et de sa description.

Mais ces tendances se vérifient-elles lorsque, dans la confrontation en cours, nous passons de la définition du type général à l'examen de son contenu ?

(30) Alain TOURAINE, *art. cité*, pp. 80-81.

(31) Et l'on pourrait ajouter: son ambition, au travers de la revendication fédéraliste, est de conquérir le pouvoir en Wallonie, ce qui le transformerait plus que probablement en un syndicalisme d'intégration.

(32) Cf. Guy SPITAEELS, *art. cité*, pp. 428-429.

(33) *Ibid.* Cette hypothèse de Guy Spitaels rejoint l'interprétation de Michel Crozier, lorsque celui-ci oppose les pays anglo-saxons et nordiques à faibles distances sociales et à faibles oppositions idéologiques aux pays latins à fortes distances sociales et à fortes oppositions idéologiques. Cf. Michel CROZIER, « Sociologie du syndicalisme », in Georges FRIEDMANN et Pierre NAVILLE, *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, Paris, 1962, tome II, p. 189.

(34) Pour qui souhaiterait approfondir les conceptions de celui que Touraine qualifie de « plus vigoureux peut-être des syndicalistes de la vieille Europe » (*Sociologie du travail*, 1963, n° 2, p. 196), il y a intérêt à consulter le recueil d'articles (1936-1962) publié en 1962 par la Fédération syndicale des Métallurgistes de Liège: André Renard écrit... (343 p.).

Les caractéristiques du type général.

Ce contenu peut se résumer, rappelons-le, en quatre traits caractéristiques : la politisation apolitique, la conscience syndicale, la professionnalisation, la participation conflictuelle dans l'entreprise.

La politisation apolitique. — Politisés, les syndicats belges le sont au sens traditionnel : leurs liens avec les partis politiques sont relativement étroits (35), malgré de fréquentes dénégations et malgré la généralisation récente de l'interdiction du cumul d'un mandat politique et d'un mandat syndical (36). Ils le sont également par l'attention qu'ils portent à l'influence que les décisions politiques ont ou peuvent avoir sur le niveau de vie de leurs adhérents (37). Ils le sont enfin au sens où l'entend Touraine : ils ont conscience des implications politiques de la revendication et la FGTB, par exemple, adopte un programme d'action qui va au-delà de la revendication sociale immédiate. Mais nous avons vu que l'on pouvait légitimement s'interroger sur le sens profond de ce programme : les réformes concrètement réalisées sous l'actuel gouvernement PSC-PSB, dit « travailliste », demeurent loin en deçà du programme socialiste, elles s'apparentent beaucoup plus au programme démocrate-chrétien, plus petit commun dénominateur du mouvement ouvrier agissant par les voies légales...

Apolitiques, les syndicats belges le sont dans l'ensemble. La seule organisation qui paraît échapper à cette qualification est le MPW, grâce à sa revendication fédéraliste : mais au-delà du fédéralisme, s'agit-il de socialisme ou de néo-capitalisme ? D'une part, la Yougoslavie et Cuba sont souvent invoqués pour justifier la possibilité d'un état socialiste wallon. D'autre part, l'hétérogénéité de la base sociale de ce groupe de pression (38) et les difficultés d'assurer la viabilité d'un état authentiquement socialiste au sein du Marché commun capitaliste ont incité et incitent certains responsables à atténuer ce que leur programme économique pourrait avoir de trop révolutionnaire (ou de trop irréaliste), à faire passer l'idéologie économique au second plan, derrière l'idéologie régionaliste. La question, ici comme toujours, est de savoir à quel niveau se définit l'idéologie, où et comment se mesure l'« apolitisme » d'un mouvement...

La conscience syndicale. — Selon Touraine, le syndicalisme de contrôle s'appuie avant tout sur la conscience syndicale des travailleurs, sur leur attachement au syndicat : nous avons pu vérifier le bien-fondé de cette remarque lors de plusieurs enquêtes menées dans des entreprises belges. A de très fortes majorités, les travailleurs ont affirmé l'utilité du syndicat (39), sa nécessité plus forte aujourd'hui qu'il y a cinquante ans (40). Pour justifier cette dernière opinion, qui va à l'encontre de préjugés communs, les travailleurs interrogés ont évoqué la nécessité de disposer de délégués compétents pour discuter avec les experts patronaux de problèmes devenus trop complexes pour la masse des ouvriers. La conscience syndicale n'est donc pas la participation syndicale : plus elle se développe, plus elle paraît s'accorder d'une attitude « démissionnaire », de démission vis-à-vis d'une autorité bienveillante ou de chefs compétents. Ainsi, les résultats d'investigations menées en Belgique confirment-ils la justesse de ces remarques d'Alain Touraine « ... (la conscience syndicale) ne

(35) Les divisions entre syndicats sont parallèles aux divisions entre partis : au Parti social chrétien correspond la CSC, au Parti de la Liberté et du Progrès la CGSLB, au Parti socialiste (et au Parti communiste, relativement faible), la FGTB.

(36) L'interdiction du cumul, déjà ancienne à la CSC, vient d'être adoptée par la FGTB, sous la pression de l'aile wallonne. Mais elle a été limitée au niveau du Secrétariat confédéral.

(37) La grande grève de l'hiver 1960-1961, dirigée en principe et en pratique contre la « Loi unique » (dite « d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier ») constitue un exemple récent et frappant de ce type de « politisation » du syndicalisme belge.

(38) L'ambition du MPW, nous l'avons déjà dit, est d'élargir sa base de recrutement : il se présente « comme le rassemblement de toutes les espérances, de toutes les volontés, de toutes les énergies wallonnes ». Au cours de 1961, sa composition s'est élargie, les classes moyennes sont entrées dans les comités régionaux, des parlementaires socialistes ont adhéré au mouvement, des professeurs d'université ont pris en charge les travaux des commissions. Cf. Guy SPITAEELS, *op. cit.*, pp. 101-109. Depuis lors, on décèle un renversement de cette tendance, et la base du MPW tend à redevenir ce qu'elle était à l'origine, principalement syndicale et socialiste.

(39) Cette conscience syndicale ne s'oppose pas nécessairement, comme on l'a longtemps cru, à une certaine conscience d'entreprise : les résultats obtenus lors de plusieurs investigations nous ont permis de constater qu'à un degré élevé de conscience syndicale correspondait souvent un degré élevé de conscience d'entreprise.

(40) Cette opinion subjective se trouve confirmée par un fait objectif : la croissance ininterrompue du nombre de travailleurs syndiqués en Belgique (en 1910, 118.848 travailleurs étaient syndiqués, soit 6,88 % des syndiqués ; en 1947, la FGTB et la CSC totalisaient 980.184 syndiqués, soit 42,85 % des syndiqués ; en 1957, 1.342.155, soit 59,9 %). Cf. Jean NEUVILLE, « La « représentativité » des syndicats », in *La Pensée catholique*, Bruxelles, 1960, p. 72 et p. 115.

souffre donc pas d'un système représentatif qui laisse aux responsables élus la charge des négociations, des discussions et de l'information. L'attachement au syndicat peut même être d'autant plus grand que celle-ci apparaît comme un outil de négociation plus efficace, c'est-à-dire en appelant moins souvent au soutien direct de la masse de ses mandants... » (41).

Mais la conscience syndicale ne suffit pas : pour la viabilité du syndicat de contrôle, elle doit conduire sinon à une participation syndicale active, du moins au soutien financier des organisations syndicales. Or, la nature même du syndicat de contrôle menace cette participation et ce soutien : l'activité syndicale du simple adhérent est minime dans un processus de discussions et de négociations techniques, la conscience syndicale peut s'accommoder d'une désaffiliation ou d'une non-affiliation syndicale. C'est sans doute ce qui a fait écrire à Touraine que « la nature de la conscience syndicale explique donc l'importance pour le syndicat de sa propre stabilité... L'aboutissement de cette tendance du syndicat à se faire reconnaître comme représentant des travailleurs est le monopole syndical de l'embauche et l'Union Shop(42) ». Remarque qui trouve une frappante illustration dans un trait original de la réalité sociale belge : nous voulons parler de la réservation d'avantages aux ouvriers syndiqués. Depuis quelques années, cette pratique s'est répandue comme une traînée de poudre (43) malgré l'opposition de la Fédération des Industries Belges et les réticences de nombreux dirigeants syndicaux. On peut voir dans ce phénomène la conséquence des contradictions vécues par le syndicalisme de contrôle (44). Par rapport à ces solutions américaines, la solution retenue par les syndicats belges présente, aux yeux de ses promoteurs, l'avantage de concilier l'équité et la liberté, d'éviter des formules de syndicalisme obligatoire unanimement rejetées.

Le contrôle de l'emploi et la « professionnalisation » du mouvement ouvrier. — La remarque faite par Touraine pour la France vaut également pour la Belgique : « plus le syndicalisme est puissant dans une industrie, plus celle-ci voit se développer un corps détaillé de réglementations concernant l'emploi de la main-d'œuvre, les critères de qualification, les types de rémunération, la carrière professionnelle, etc. (45) ». Sur chacun de ces

points, le syndicat lutte contre l'arbitraire patronal, contrôle et conteste le pouvoir patronal en affirmant, face à celui-ci, à la fois son contre-pouvoir et son anti-pouvoir. Mais son attitude est une fois de plus ambiguë : anti-pouvoir, il s'efforce de soustraire les conditions d'emploi au pouvoir patronal, de protéger les individus indépendamment de toute considération économique touchant l'entreprise (46); contre-pouvoir, il n'ignore pas de telles considérations, mais conteste les solutions patronales.

Prenons un exemple concret, celui de la rémunération au rendement. Les incertitudes de l'attitude syndicale à l'égard de celle-ci peuvent s'expliquer notamment par les contradictions inhérentes au syndicalisme de contrôle : anti-pouvoir non concerné par les buts économiques de l'entreprise, il veut protéger les travailleurs contre les aléas du rendement individuel, les libérer de cet instrument de dépendance qu'est le salaire au rendement : contre-pouvoir, il prend conscience qu'à côté d'aspects nettement dysfonctionnels pour lui et les travailleurs, la rémunération au rendement peut devenir fonctionnelle tant pour son action économique de revendications matérielles que pour son action sociologique de lutte pour le contrôle, la contestation ou la conquête du pouvoir (47).

(41) Alain TOURAINE, *art. cité*, p. 75.

(42) *Id.*, *art. cité*, p. 75.

(43) Quarante-sept accords en 1962 (dont deux au niveau du secteur), quarante et un en 1963 (dont cinq au niveau du secteur), cf. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n° 218-219, 15 novembre 1963, p. 12.

(44) Nous avons pu montrer au terme d'une investigation menée dans la sidérurgie belge que cette revendication, à l'encontre de ce que semblent penser beaucoup d'observateurs, n'émane ni de la masse ouvrière, ni même de la base syndiquée, mais principalement de la base militante, des délégués d'usine. Elle peut dès lors s'interpréter comme une réponse des militants aux difficultés posées par l'intégration objective du syndicalisme dans les structures économiques actuelles.

Cf. à ce propos Marcel BOLLE DE BAL, « Syndicalisme « intégré » et syndicalisation « encouragée », *Socialisme* n° 63, mars 1964, pp. 334-349.

(45) Alain TOURAINE, *art. cité*, p. 77.

(46) « Alors que la forme politique du mouvement ouvrier vise surtout à transformer les buts de l'entreprise, sa forme syndicale s'efforce de soustraire l'organisation de la main-d'œuvre aux impératifs de buts économiques ou sociaux contestés ». — Alain TOURAINE, *op. cit.*, pp. 77-78.

(47) Par exemple, la liaison du salaire à la production permet au syndicat d'obtenir des augmentations salariales qu'il n'aurait pu obtenir par d'autres voies (fonction de compromis), elle lui facilite la conclusion de certaines négociations collectives (fonction de compromis), elle lui offre la possibilité d'exiger et d'obtenir la communication de certaines données économiques (montant des investissements, chiffre d'affaires, bénéfices, etc.), de les contrôler et de les contester

Les publications récentes d'une avant-garde ouvrière montrent un courant de pensée s'orientant en ce sens (48) : il pourrait en résulter une modification profonde dans l'attitude traditionnelle du mouvement ouvrier à l'égard de la rémunération au rendement.

En Belgique, une telle évolution ne se dessine guère jusqu'à présent : hésitant entre l'opposition formelle à de tels systèmes de primes et une acceptation résignée, les délégués syndicaux interrogés au cours de nos enquêtes n'ont jamais posé leur contestation en termes de lutte pour le pouvoir, n'ont témoigné d'aucune sensibilité particulière à ce problème. Ceci confirme le caractère dominant du syndicalisme belge, syndicalisme de contrôle essentiellement pragmatique, proche du syndicalisme de marché. Seule exception, une publication du MPW invite les militants du mouvement à faire de leurs revendications une contestation permanente du pouvoir de gestion patronal (49) : ici comme ailleurs, la marge est grande entre les dirigeants et la base militante, s'il faut en croire les réponses des délégués du mouvement rencontrés lors de nos investigations.

La participation conflictuelle dans l'entreprise. — La publication du MPW citée il y a un instant montre que le souci des dirigeants de cette organisation n'est point d'aboutir à une co-gestion, mais bien d'affirmer leur intention de participation conflictuelle, leur droit de contrôle sur les décisions prises par l'entreprise dans le domaine de l'organisation sociale du travail : en cela leur préoccupation s'insère logiquement dans le schéma décrit par Touraine. En revanche, la CSC, dans la mesure où elle demeure attachée à l'idée de co-gestion, échappe à ce schéma.

En ce même domaine de la participation conflictuelle, nous avons voulu voir si l'affirmation de Touraine selon laquelle... « une organisation syndicale ne s'engage sur un terrain relativement peu conflictuel que si elle est assurée de ses positions sur les terrains les plus conflictuels (50) » se vérifiait dans la sidérurgie belge. Reprenant l'exemple de la rémunération au rendement, ceci revenait à se demander s'il y avait corrélation entre la coopération apportée par le syndicat au patronat en ce qui concerne les modes de rémunération (domaine « technique » non fondamentalement conflictuel) et la reconnaissance de son contre-

pouvoir sur le plan des niveaux de rémunération (domaine essentiellement conflictuel). Nous avons pu prouver la coexistence de ces deux phénomènes, non leur corrélation (51). Dans certains cas, nous avons constaté que des organisations syndicales minoritaires, exclues du pouvoir non seulement par la volonté patronale, mais aussi par celle de leur concurrente majoritaire, se montraient désireuses de coopérer dans le domaine « technique » des modes de rémunération, bien que leur contre-pouvoir ne soit pas reconnu, précisément pour se faire reconnaître un tel contre-pouvoir.

Une telle attitude est-elle exceptionnelle ? Nous ne le savons, faute d'informations précises à ce sujet. Mais le fait qu'elle existe permet de nuancer des constatations dont l'intérêt, loin d'en être amoindri, en sort renforcé.

EN GUISE DE CONCLUSION

A la recherche de l'idéologie soi-disant perdue par le mouvement ouvrier dans une société industrialisée de type capitaliste, nous avons voulu voir si les organisations de salariés belges pouvaient être utilement interprétées en fonction d'un modèle sociologique, celui du syndicalisme de contrôle, qui précisément intègre en la dépassant cette notion du déclin des idéologies.

Par cette démarche, nous poursuivions un triple objectif : éprouver la valeur du modèle, tenter une esquisse d'interprétation sociologique du mouvement ouvrier belge, apporter une contribution à la fois concrète et théorique à l'analyse des classes sociales dans la société industrielle, sous l'angle

(fonction de contrôle de la gestion et du pouvoir patronal). — Cf. à ce propos Marcel BOLLE DE BAL, « Crise et dépassement de la rémunération au rendement », *Sociologie du travail*, 1964, n° 2, pp. 127-128, et pour un exposé détaillé: Marcel BOLLE DE BAL et Christian DEJEAN, *Le salaire à la production, son actualité, son avenir*, Editions de l'Institut de Sociologie (à paraître prochainement).

(48) Cf. numéro spécial de *Temps modernes*, septembre-octobre 1962, P. BELLEVILLE, « Perspectives d'action syndicale », pp. 572-577. Vittorio FOA, « Les luttes ouvrières dans le développement capitaliste », pp. 536-537.

(49) Cf. André GENOT, « Perspectives d'action syndicale », *Rapport au Congrès du Mouvement Populaire wallon*, novembre 1962.

(50) Alain TOURAINE, *art. cité*, p. 85.

(51) Marcel BOLLE DE BAL et Christian DEJEAN, *op. cit.*

particulier des discussions récentes sur l'actualité et l'avenir des idéologies.

Logiquement donc, les enseignements à tirer des pages qui précèdent s'ordonneront autour de ces trois centres d'intérêt.

1. Le modèle de ce que Touraine appelle le « *syndicalisme de contrôle* » a été soumis à une confrontation qui a révélé à la fois son utilité et ses ambiguïtés.

Son utilité : car même s'il est vague et imprécis, ce modèle est stimulant pour la réflexion (52); car de nombreux faits importants, puisés dans la réalité sociale belge, sont venus confirmer le bien-fondé de plusieurs des notions et analyses qui en constituent l'armature; car, grâce au modèle, ces faits jusque-là épars ont pu être intégrés dans une interprétation d'ensemble.

Ses ambiguïtés : car beaucoup de concepts demandent à être précisés tels que ceux de « pouvoir » et de « contrôle »; car faute de telles précisions conceptuelles, le modèle est condamné à demeurer vague, à recouvrir une réalité hétérogène, à perdre dès lors toute utilité théorique et pratique.

Prenons par exemple les notions de pouvoir et d'accès au pouvoir : comment se définissent-elles ? A quel niveau s'apprécient-elles ? Et surtout, quelle est leur place exacte dans le modèle ? L'« accès au pouvoir » est une notion floue, et une réalité dont l'intensité peut varier : comment peut-on la mesurer alors que les sources de pouvoir sont souvent, comme en Belgique, très dispersées ?

Il en est de même pour la notion de « contrôle » : celui-ci se définit-il comme un simple mécanisme, comme un moyen, ou ne prend-il tout son sens, ainsi que l'a suggéré Guy Spitaels (53), qu'en fonction des fins qu'il aide à poursuivre, de la place qu'il occupe au sein de stratégies différentes ?

Allons plus loin, dans la voie que nous ouvre cette dernière remarque, ce qui va nous permettre de réaliser la jonction entre ces deux notions de « pouvoir » et de « contrôle » : si le contrôle syndical n'est qu'un moyen au service d'une fin, cette fin peut-elle être autre chose que la conquête du pouvoir, qui, on le sait, distingue les organisations ouvrières des autres groupes de pression ?

Et, dès lors, cette visée sur le pouvoir devient-elle un attribut indispensable pour que l'on puisse dire d'un syndicat qu'il rentre dans la catégorie générale du syndicalisme de contrôle ?

Car le syndicalisme de contrôle, défini en fonction de la notion de « pouvoir », peut l'être de deux façons : ou bien objectivement en termes de situation, d'accès au pouvoir, ou bien subjectivement en termes d'intentions, de visée sur le pouvoir.

En termes de situation, le syndicalisme de contrôle est la branche syndicale du mouvement ouvrier qui a accès au pouvoir. Dès que celui-ci est acquis, il y a syndicalisme de contrôle. Dans cette conception, tous les syndicats belges relèvent de la catégorie générale (54).

En termes d'intentions ou d'orientation, le syndicalisme de contrôle serait celui qui, à l'intérieur du cas précédent, viserait explicitement la conquête du pouvoir et la transformation de la société. Dans ce cas, seuls les syndicats socialistes entreprendraient, en Belgique, dans le modèle général.

Au cours de notre analyse, nous avons plus d'une fois éprouvé des difficultés d'interprétation, difficultés causées par l'absence de définitions précises en ce domaine. Un des intérêts de la confrontation à laquelle nous avons procédé est donc d'avoir montré la nécessité d'approfondir la réflexion dans cette direction.

2. Un autre intérêt de cette confrontation est de nous avoir offert l'occasion de pénétrer, après tant d'autres mais par d'autres voies, la *réalité du mouvement ouvrier belge*, de renouveler les analyses traditionnelles de type institutionnel ou doctrinal.

Nous avons ainsi pu constater le pragmatisme fondamental du mouvement, son « apolitisme » assez généralisé, l'absence d'idéologie formatrice de la société.

(52) Celle à laquelle il nous a incité nous a permis de rappeler que la situation par rapport au pouvoir n'est pas le seul facteur explicatif, qu'il en est d'autres qui jouent un rôle non négligeable, tels que, par exemple, les facteurs personnels, historiques, culturels, etc.

(53) Guy SPITAEELS, *art. cité*, p. 425.

(54) Ceci n'est pas contradictoire avec le fait que dans l'ensemble ils nous sont apparus comme un « syndicalisme de marché » : celui-ci (qui est défini en termes de visée — ou d'absence de visée — sur le pouvoir), n'est, dans la conception large du syndicalisme de contrôle (défini en termes de situation) qu'une modalité plus ou moins « pathologique » de ce dernier.

Que l'on songe à cet égard à l'empirisme affirmé par les dirigeants, aux attitudes des travailleurs interrogés lors de nos enquêtes, à l'absence de perspectives idéologiques lors des revendications dans les domaines du contrôle de l'emploi et de la participation conflictuelle.

Seule exception à ce tableau, le MPW — sinon au niveau de la masse, du moins à celui des dirigeants — paraît hanté par le dépassement de l'idéologie traditionnelle du mouvement ouvrier socialiste. Et sans doute peut-on voir dans le fédéralisme une idéologie de complément ou de remplacement, joignant aux revendications classiques, et au risque de les faire passer au second plan, le puissant levier de réflexes nationalistes, régionalistes et linguistiques...

Mais, exception au niveau belge, le MPW ne peut-il apparaître, au niveau européen, comme l'expression d'une règle plus générale? Et cette règle ne serait-elle pas l'existence d'une ligne de partage entre les syndicats de type anglo-saxon à tendances plus empiriques et les syndicats latins à tendances plus idéologiques? L'originalité du mouvement ouvrier belge, dans cette perspective, serait de constituer le point de rencontre des deux tendances, de marier, selon les besoins, le pragmatisme flamand et le radicalisme wallon. En cela il ne ferait d'ailleurs que refléter les divisions socio-culturelles profondes de la société belge.

A l'appui de cette interprétation, on peut citer le long passé de ces divisions : le radicalisme minoritaire des chefs de file wallons ne date pas d'aujourd'hui, pas plus d'ailleurs que le pragmatisme majoritaire des dirigeants flamands (55). Et la même remarque vaut pour l'apathie idéologique, elle aussi depuis longtemps un fait établi (56).

3. Sur la foi d'une abondante littérature étrangère, nous sommes partis à la recherche de l'idéologie probablement perdue par le mouvement ouvrier belge comme par les autres mouvements ouvriers des pays de capitalisme évolué — non pas pour reconstruire cette idéologie, ce qui n'est pas la tâche du sociologue, mais pour examiner quelle avait été sa fortune.

Sur notre route nous aurions pu rencontrer un certain nombre de syndicalistes belges, à la recherche, eux aussi, de leur idéologie perdue — mais

dans une perspective d'hommes d'action, pour la réadapter au monde moderne.

Il n'en fut rien, et pour cause : une idéologie ne peut être perdue si elle n'a pas eu d'existence réelle.

Or, force nous a bien été de mettre en doute l'existence historique d'une idéologie du mouvement ouvrier belge, plus forte hier qu'aujourd'hui.

Isolés encore une fois, quelques syndicalistes wallons ont été notre seule rencontre : dépositaires des rares parcelles d'idéologie léguées par le socialisme et le marxisme au mouvement ouvrier belge, ils s'y accrochent pour empêcher leur dispersion. Pour ne point perdre ce legs idéologique, ils lui insufflent une forte dose de régionalisme. Ainsi revigorée, leur idéologie est bien une idéologie du XX^e siècle, telle que Daniel Bell décrit celle-ci : limitée (« parochial »), technique (« instrumental »), créée par des hommes d'action, visant au développement économique. En cela elle se distingue de l'idéologie du XIX^e siècle, universelle, humaniste, élaborée par des intellectuels, visant à l'égalité sociale (57). Mais cette idéologie retrouvée n'est-elle point une arme à double tranchant? Ce levier idéologique réaffûté sera-t-il assez puissant pour leur permettre d'effectuer leur percée avant qu'il ne devienne dysfonctionnel de par les risques de divisions ouvrières qu'il contient (58)?

Pour terminer, élargissons nos perspectives en essayant de dégager ce que l'analyse du mouvement ouvrier belge apporte au débat sur le destin des idéologies.

(55) Ces traits historiques du mouvement ouvrier belge ont été bien mis en lumière dans une thèse récemment présentée à l'Université de Bruxelles. Cf. Marcel LIEBMANN, « Origine et signification idéologique de la scission communiste dans le Parti Ouvrier belge (1921). Etude dans un contexte international » à paraître prochainement aux Editions de l'Institut de Sociologie.

(56) Dans sa thèse, Marcel LIEBMANN montre que le radicalisme wallon s'accompagne souvent d'une absence de pré-occupations doctrinales et d'idéologie.

(57) Cf. Daniel BELL, *op. cit.*, p. 373. Il y a lieu de noter que les idéologies du XX^e siècle auxquelles cet auteur fait allusion sont en ordre principal celles qui animent les mouvements d'émancipation dans les pays en voie de développement.

(58) Le peu de succès des quelques tentatives faites par le MPW pour créer des sections syndicales au niveau des entreprises est symptomatique à cet égard de toute action susceptible de diviser la classe ouvrière : lors de nos enquêtes, l'attitude des sidérurgistes à l'égard du MPW s'est révélée plutôt ambiguë et réservée pour cette raison.

Toute discussion de ce type, et la nôtre n'y a pas échappé, part de la conception, implicite ou explicite, selon laquelle la fin des idéologies signifie la mort du socialisme, ainsi que l'a justement noté C. Wright Mills (59).

Justifiée à plus d'un égard, cette conception paraît quelque peu restrictive, car elle néglige au moins deux choses. La première, c'est l'existence d'autres idéologies, telle l'idéologie chrétienne qui, en Belgique, imprègne la majorité de la base syndiquée. La seconde c'est la possibilité de création de nouvelles idéologies : il semble toutefois que la mise sur pied d'une idéologie de remplacement uniquement fondée sur les rapports de production et de pouvoir ne soit guère promise à un bel avenir, car le syndicalisme de contrôle est réalité trop complexe pour se prêter aux nécessaires simplifications idéologiques...

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au sujet plus classique du déclin de l'idéologie socialiste, deux leçons paraissent pouvoir être tirées de l'analyse du cas belge : d'une part, ce déclin, s'il existe, est de faible amplitude, vu la traditionnelle apa-

thie idéologique du mouvement ouvrier belge ; d'autre part, il ne se manifeste pas également au sein des deux grandes communautés ethniques qui constituent la réalité sociale de la Belgique.

Dès lors, au lieu de conclure, sur le vu de l'absence d'idéologie, au décès de celle-ci, à sa disparition définitive, pourquoi ne pas plutôt retenir l'hypothèse de Meynaud selon qui « la détente et l'apathie idéologiques correspondent à la situation la plus courante » et selon qui « le moment présent marquerait le retour à l'état habituel survenu après l'une de ces phases explosives... (60) qui de temps à autre rompent la monotonie de la résignation quotidienne (61) » — étant entendu que les tempéraments ethniques modelés par l'histoire et la structure sociale prédisposent à l'acceptation ou au refus de cette résignation ?

(59) C. Wright MILLS, « Mort des idéologies — Lettre à la nouvelle gauche », *Les lettres nouvelles* — février 1961, pp. 28-43, cité par Jean MEYNAUD, *op. cit.*, p. 125.

(60) La Résistance, la Libération et, en Belgique, la grande grève de l'hiver 1960-1961.

(61) Jean MEYNAUD, *op. cit.*, p. 113.

